

PREMIER L'ANNONCEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Sal, Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 JANVIER 1891

UNE CONFÉRENCE-PROGRAMME

C'était dimanche, à Paris, dans le temple simonien, consacré au culte catholique, sous l'invocation de Marie-Madeleine. Un prêtre montait en chaire, un moine précheur brusquement enlevé, dix années auparavant, aux entraînements de port bryants auditoires, et que, depuis lors, les églises de Paris n'avaient plus entendu.

Qu'allait-il dire, ce moine, après ses dix ans de solitude à Corbara, entrecoupés de voyages en Allemagne et en Judée? Et la foule — que ne puis-je écrire : foule de fidèles venus sans aucun attrait de vaine curiosité — la foule emplie à la nef, débordée de toutes les chapelles, s'éleva dans toutes les tribunes, envahit le chœur et s'installa jusque sur les marches de l'autel. Le nonce apostolique présida au banc d'œuvre, puis aussi bien ce premier discours du R. P. Didon précéda une quête pour l'érection à Rome de l'église Saint-Joachim qui sera, dans deux ans, le cadeau royal des fidèles au grand Léon XIII, aux noces d'or de son épiscopat.

Le moine paraît. Il n'est point changé, dans sa robe blanche et son manteau noir. Toujours la même voix pleine et sonore, toujours le même geste ample et harmonieux, toujours la même imperturbable diction. Rien, dans l'ensemble, n'a senti l'atteinte du temps. On dirait que l'orateur a quitté d'hier Saint-Philippe-du-Roule ou la Trinité, ayant seulement descendu le Faubourg-Saint-Honoré ou remonté la rue Saint-Lazare, pour gravir les degrés nombreux qui conduisent aux portes de bronze sculptées par Triquetty. Une plus grande possession de lui-même, de sa pensée, de son jugement, avec une science plus profonde et une plus vive chaleur d'âme, voilà le seul changement. Mais je ne fais point un portrait. Pas davantage, je n'entends donner un résumé, ni même un sommaire de son discours. Je n'en veux retenir, — et c'est pourquoi j'en parle à cette place, — que l'essentiel, maîtresse, à savoir l'Eglise, source et foyer de la civilisation, de la nôtre, de cette civilisation moderne dont nous avons tant de fierté.

La civilisation est sortie de l'Eglise, c'est dans l'air de l'Eglise que la civilisation respire. C'est elle que l'homme a pris le sentiment, la conscience et la force de son individualité; c'est elle qui, malgré toutes les erreurs de notre démocratie, fait régner la justice et la charité, jusqu'à ce point que, même les plus déterminés incrédules et les plus hardis blasphémateurs n'osent attaquer ni la charité ni la justice.

Je ne dis pas que tout cela soit complet. Comment, d'ailleurs, faire tenir, même en raccourci, ce sujet si vaste de l'accord de la société moderne avec l'Eglise catholique, c'est-à-dire avec le christianisme complet, intégral? A cette tâche il faudrait de nombreux discours, poursuivis durant de longues années. Mais si raccourci que soit le tableau, il est plein, magistral, vivant. Un surplus, le R. P. Didon ne se contenta pas de dire, d'où vient cette civilisation moderne; il signala aussi les dangers qui la menacent et peuvent en compromettre l'avenir.

Le péril, le vrai, ce n'est pas l'égoïsme de la société bourgeoise, non plus que l'accaparement sémitique de la richesse, foyers de haines, générateurs de violences, l'un et l'autre. Ce n'est pas davantage le socialisme, si pressentes que paraissent ses revendications. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Or, un sport déposé au Luxembourg par M. Pauliat, sénateur républicain du Cher, démontre clairement qu'on était resté au-dessus de la vérité, et que la situation en Algérie est plus grave encore et plus inquiétante qu'on le prétendait.

Qu'il s'agit de faire en Algérie? Le Soleil, que nous avons déjà cité, le dit en excellents termes: « Le régime des décrets, c'est-à-dire le régime arbitraire, qui fonctionne en Algérie comme dans un pays conquis d'hier, doit faire place au régime des lois. Le fait momentané est de faire des lois d'exception et de spoliation contre des citoyens français, en trouvant sans doute un prétexte pour établir le régime du coup d'Etat, mais le régime des lois est le régime de la République. »

Il paraît que le président de la République doit, au printemps prochain, faire un voyage en Algérie. Et il est à souhaiter que cette tournée présidentielle soit plus féconde en résultats que la promenade d'entreprise, il y a quelques années, dans la même colonie, par le même carrosse de députés officieux et de messages officiels.

Or, la situation des populations indigènes n'est pas améliorée, et leur mécontentement, au fait que croît. Ce sont les principaux sujets de ce mécontentement. Notre confrère du Soleil les résume ainsi qu'il suit: « Tandis que les 220,000 colons français sont représentés en Parlement par trois sénateurs et six députés, les 3,300,000 indigènes n'ont pas un défenseur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; ils supportent la plus grosse part des charges de la colonie; chaque centime additionnel est multiplié par cinq pour leur être appliqué. Des ressources qu'ils fournissent, presque rien n'est dépensé à leur profit, puisqu'ils ne votent pas, et que tous les budgets du monde sont réglés sur les intérêts de la France. »

Naturellement, aucun compte n'a été tenu de ces justes observations. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Or, un sport déposé au Luxembourg par M. Pauliat, sénateur républicain du Cher, démontre clairement qu'on était resté au-dessus de la vérité, et que la situation en Algérie est plus grave encore et plus inquiétante qu'on le prétendait.

Qu'il s'agit de faire en Algérie? Le Soleil, que nous avons déjà cité, le dit en excellents termes: « Le régime des décrets, c'est-à-dire le régime arbitraire, qui fonctionne en Algérie comme dans un pays conquis d'hier, doit faire place au régime des lois. Le fait momentané est de faire des lois d'exception et de spoliation contre des citoyens français, en trouvant sans doute un prétexte pour établir le régime du coup d'Etat, mais le régime des lois est le régime de la République. »

Il paraît que le président de la République doit, au printemps prochain, faire un voyage en Algérie. Et il est à souhaiter que cette tournée présidentielle soit plus féconde en résultats que la promenade d'entreprise, il y a quelques années, dans la même colonie, par le même carrosse de députés officieux et de messages officiels.

Or, la situation des populations indigènes n'est pas améliorée, et leur mécontentement, au fait que croît. Ce sont les principaux sujets de ce mécontentement. Notre confrère du Soleil les résume ainsi qu'il suit: « Tandis que les 220,000 colons français sont représentés en Parlement par trois sénateurs et six députés, les 3,300,000 indigènes n'ont pas un défenseur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; ils supportent la plus grosse part des charges de la colonie; chaque centime additionnel est multiplié par cinq pour leur être appliqué. Des ressources qu'ils fournissent, presque rien n'est dépensé à leur profit, puisqu'ils ne votent pas, et que tous les budgets du monde sont réglés sur les intérêts de la France. »

Naturellement, aucun compte n'a été tenu de ces justes observations. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Or, un sport déposé au Luxembourg par M. Pauliat, sénateur républicain du Cher, démontre clairement qu'on était resté au-dessus de la vérité, et que la situation en Algérie est plus grave encore et plus inquiétante qu'on le prétendait.

Qu'il s'agit de faire en Algérie? Le Soleil, que nous avons déjà cité, le dit en excellents termes: « Le régime des décrets, c'est-à-dire le régime arbitraire, qui fonctionne en Algérie comme dans un pays conquis d'hier, doit faire place au régime des lois. Le fait momentané est de faire des lois d'exception et de spoliation contre des citoyens français, en trouvant sans doute un prétexte pour établir le régime du coup d'Etat, mais le régime des lois est le régime de la République. »

Il paraît que le président de la République doit, au printemps prochain, faire un voyage en Algérie. Et il est à souhaiter que cette tournée présidentielle soit plus féconde en résultats que la promenade d'entreprise, il y a quelques années, dans la même colonie, par le même carrosse de députés officieux et de messages officiels.

Or, la situation des populations indigènes n'est pas améliorée, et leur mécontentement, au fait que croît. Ce sont les principaux sujets de ce mécontentement. Notre confrère du Soleil les résume ainsi qu'il suit: « Tandis que les 220,000 colons français sont représentés en Parlement par trois sénateurs et six députés, les 3,300,000 indigènes n'ont pas un défenseur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; ils supportent la plus grosse part des charges de la colonie; chaque centime additionnel est multiplié par cinq pour leur être appliqué. Des ressources qu'ils fournissent, presque rien n'est dépensé à leur profit, puisqu'ils ne votent pas, et que tous les budgets du monde sont réglés sur les intérêts de la France. »

Naturellement, aucun compte n'a été tenu de ces justes observations. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Or, un sport déposé au Luxembourg par M. Pauliat, sénateur républicain du Cher, démontre clairement qu'on était resté au-dessus de la vérité, et que la situation en Algérie est plus grave encore et plus inquiétante qu'on le prétendait.

Qu'il s'agit de faire en Algérie? Le Soleil, que nous avons déjà cité, le dit en excellents termes: « Le régime des décrets, c'est-à-dire le régime arbitraire, qui fonctionne en Algérie comme dans un pays conquis d'hier, doit faire place au régime des lois. Le fait momentané est de faire des lois d'exception et de spoliation contre des citoyens français, en trouvant sans doute un prétexte pour établir le régime du coup d'Etat, mais le régime des lois est le régime de la République. »

Il paraît que le président de la République doit, au printemps prochain, faire un voyage en Algérie. Et il est à souhaiter que cette tournée présidentielle soit plus féconde en résultats que la promenade d'entreprise, il y a quelques années, dans la même colonie, par le même carrosse de députés officieux et de messages officiels.

Or, la situation des populations indigènes n'est pas améliorée, et leur mécontentement, au fait que croît. Ce sont les principaux sujets de ce mécontentement. Notre confrère du Soleil les résume ainsi qu'il suit: « Tandis que les 220,000 colons français sont représentés en Parlement par trois sénateurs et six députés, les 3,300,000 indigènes n'ont pas un défenseur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; ils supportent la plus grosse part des charges de la colonie; chaque centime additionnel est multiplié par cinq pour leur être appliqué. Des ressources qu'ils fournissent, presque rien n'est dépensé à leur profit, puisqu'ils ne votent pas, et que tous les budgets du monde sont réglés sur les intérêts de la France. »

Naturellement, aucun compte n'a été tenu de ces justes observations. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

Or, un sport déposé au Luxembourg par M. Pauliat, sénateur républicain du Cher, démontre clairement qu'on était resté au-dessus de la vérité, et que la situation en Algérie est plus grave encore et plus inquiétante qu'on le prétendait.

Qu'il s'agit de faire en Algérie? Le Soleil, que nous avons déjà cité, le dit en excellents termes: « Le régime des décrets, c'est-à-dire le régime arbitraire, qui fonctionne en Algérie comme dans un pays conquis d'hier, doit faire place au régime des lois. Le fait momentané est de faire des lois d'exception et de spoliation contre des citoyens français, en trouvant sans doute un prétexte pour établir le régime du coup d'Etat, mais le régime des lois est le régime de la République. »

Il paraît que le président de la République doit, au printemps prochain, faire un voyage en Algérie. Et il est à souhaiter que cette tournée présidentielle soit plus féconde en résultats que la promenade d'entreprise, il y a quelques années, dans la même colonie, par le même carrosse de députés officieux et de messages officiels.

Or, la situation des populations indigènes n'est pas améliorée, et leur mécontentement, au fait que croît. Ce sont les principaux sujets de ce mécontentement. Notre confrère du Soleil les résume ainsi qu'il suit: « Tandis que les 220,000 colons français sont représentés en Parlement par trois sénateurs et six députés, les 3,300,000 indigènes n'ont pas un défenseur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; ils supportent la plus grosse part des charges de la colonie; chaque centime additionnel est multiplié par cinq pour leur être appliqué. Des ressources qu'ils fournissent, presque rien n'est dépensé à leur profit, puisqu'ils ne votent pas, et que tous les budgets du monde sont réglés sur les intérêts de la France. »

Naturellement, aucun compte n'a été tenu de ces justes observations. Les hommes qui avaient eu devoir signifier la situation et ses périls furent traités de haut en sus et leurs avertissements furent accueillis par des hameçonnements d'épaupe et de l'insulte.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Situation calme par continuation. On a enregistré 115,000 kil. comme suit: Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 sur février, 5,000 kil. à 5,32 1/2; sur avril, 15,000 kil. à 5,45, 5,000 à 5,42 1/2.

BOURSE DE LILLE de mercredi 28 janvier. Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédents. Lists various stocks and their prices.

BOURSE DE PARIS de mercredi 28 janvier. Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédents. Lists various stocks and their prices.

DERNIÈRE HEURE (De nos correspondants particuliers et par fil spécial). Convocation d'électeurs à Béthune et à Avesnes. Paris, 28 janvier. — Les collèges électoraux de la 2e circonscription d'Avesnes et de la 3e circonscription de Béthune sont convoqués, pour le 22 février, à l'effet d'élire chacun un député.

La France et le Congo belge. Paris, 28 janvier. — C'est aujourd'hui que seront signés les accords définitifs entre la France et le Congo belge, indépendamment du Congo pour les droits d'entrée et de sortie dans le bassin du fleuve.

LES ARRESTATIONS DE LUNDI. Paris, 27 janvier. — Outre M. Lisagary, qui sera l'objet d'une poursuite spéciale, des procès-verbaux ont été dressés avant hier soir au Théâtre Français. Sur ces 12 individus 9 sont des ouvriers typographes du Radical.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Situation calme par continuation. On a enregistré 115,000 kil. comme suit: Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 sur février, 5,000 kil. à 5,32 1/2; sur avril, 15,000 kil. à 5,45, 5,000 à 5,42 1/2.